

DÉPARTEMENT
de la
Charente-Maritime
ARRONDISSEMENT
de **Rochefort**
CANTON
de **Royan**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de **ROYAN**



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 Juin 1949 194

OBJET :

le marché
CHAMPLAIN

L'an mil neufcentquarante-neuf, le 29 du mois
de **Juin**, le Conseil Municipal de **ROYAN**
s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. ~~ROCHELON~~ **le Maire**, en session

ordinaire
extraordinaire

d'après convocations faites le 24 Juin 1949 194.

NOMBRE

de
Conseillers municipaux
ayant pris part au vote :

40051

DATE
de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

Etaient présents : MM. ~~ROCHELON~~, **Rochedereux, Chamboulan, Prugnaud, Marie Mikosky, M. Baudet, Bouchet, Fouget, Marin, Lutin, Jacquet, Council, Domecq, Gournet, Dufour, Brotreau.**
Représentés : **L. Guillaud par L. Seugnet**
M. Féraudou par F. Chamboulan
Absents : MM. **Bujard par L. Bouchet**
Chollet par L. Rochedereux.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. **Council**, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

quand au printemps dernier, nous avons aménagé le marché Champlain, nous avons essayé de réduire la dépense en aménageant le sol de la cour xxx de façon sommaire. En fait, nous n'avons dépensé que 900.000 sur le crédit ouvert de 1.500.000 frs.

L'expérience montre qu'il est indispensable d'empierrement la cour et de la goudronner.

Les diverses entreprises de la région, spécialisées dans ce genre de travaux ont été consultées.

La Société Lucussol & Nicolle offre les conditions les meilleures : 15 jours de délais d'exécution et un prix forfaitaire de :

60 frs par m² pour goudronnage et gravillonnage
180 frs par m² pour nivellement - chargement,
goudronnage et gravillonnage de l'aire de
stationnement des véhicules.

au total, compte tenu des surfaces à traiter, une
dépense de 500.000 frs. Cette dépense sera imputée
au crédit chap. XVI art. 1 du budget. Un crédit complé-
mentaire de 300.000 frs est à prévoir au budget supplé-
mentaire de 1949.

Le Conseil accepte les propositions de M. le Maire
et lui donne pouvoir pour traiter avec l'entreprise Lo-
cussol & Nicole dans les conditions énoncées afin que le
travail soit terminé pour le 14 Juillet.

APPROUVÉ

La Rochelle, le 2 AOUT 1949

Pour le PRÉFET,
Le Secrétaire Général.



Fait et délibéré à
les jour, mois et an susdits, Royan

Ont signé au registre : MM. les membres présents.

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au
scrutin public, établir à
la suite la désignation de
leur vote (Art. 51 de la loi
du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite
la cause qui les a empêchés
de signer (Art. 57 de la loi
municipale).



Pour extrait conforme :
Le Maire,

[Handwritten signature]